

SORTIR DE LA HONTE

Le viol et les agressions sexuelles n'épargnent pas, loin s'en faut, le monde culturel, encore largement gouverné, sur ces sujets, par la loi du silence. Se vivant et étant regardé comme hors du commun, celui-ci partage pourtant les visions les plus rétrogrades et destructrices qui circulent dans la société française.

CAROLE THIBAUT

« Il faut savoir séparer l'homme de l'artiste. C'est bizarre d'ailleurs que cette indulgence ne s'applique qu'aux artistes. Parce qu'on ne dit pas d'un boulanger : "Bon, d'accord, il viole un peu des gosses dans le fournil, mais il fait une baguette extraordinaire." »

Blanche Gardin, lors de la cérémonie des Molières 2017.



Il y a quelques mois, j'ai rencontré une jeune femme qui venait de porter plainte pour viol contre un metteur en scène. Ce viol, elle en avait été victime plusieurs années auparavant. Elle a porté plainte à la suite d'une dépression qui s'est révélée être une réaction post-traumatique. La plainte a été déclarée sans suite.

Quelque temps après, j'ai été en lien avec une autre jeune femme qui avait été agressée sexuellement par ce même metteur en scène. Cette jeune femme ne voulait pas porter plainte. On l'en avait dissuadée et elle avait peur.

Il y a peu, une de mes anciennes collaboratrices m'a appris qu'elle faisait partie des victimes du fonctionnaire du ministère de la Culture qu'on surnommait « le Photographe »¹. Elle se désolait que sur le nombre important de ses victimes si peu aient pu témoigner à cause du silence qui pesait sur l'affaire.

Il y a deux semaines, une amie compositrice m'a relaté avoir été victime dernièrement d'une agression sexuelle par un autre metteur en scène. Elle me faisait part de son sentiment d'impuissance, hésitant à porter plainte ou à contacter la presse, connaissant le prestige dont jouit cette personne.

Il y a un an, une jeune artiste avec laquelle je travaille m'a confié avoir été

violée, alors qu'elle était étudiante, par un de ses camarades. Elle avait hébergé X. chez elle une nuit, et il l'avait violée pendant son sommeil. Elle n'a jamais porté plainte, mais a souhaité quelque temps après revoir son agresseur pour lui parler de ce qui était arrivé. Le jeune homme a été très surpris et peiné qu'elle ait « pu le prendre ainsi ».

Les femmes travaillant dans les milieux artistique et culturel sont régulièrement, soit les confidentes, soit les victimes directes d'agressions et de harcèlement sexuels, de viols ou de tentatives de viol. On en parle entre femmes, on

porte très rarement plainte, on s'en arrange comme on peut ou on ne s'en arrange pas. Qu'importe. La loi du silence règne, ajoutant une autre violence à celle déjà subie. Nos milieux semblent vouloir continuer à considé-

« La loi du silence règne, ajoutant une autre violence à celle déjà subie. »

rer ce phénomène systémique au mieux comme des faits en marge, exceptionnels et sans véritables conséquences, au pire comme des affabulations, des cabales montées de toutes pièces par des féministes agressives ou des femmes frustrées et hystériques. Il s'agit pourtant d'un phénomène de société d'une réelle gravité qui touche tous les milieux et dont le monde culturel n'est pas exempt, bien au contraire.

Ici, quelques chiffres et données sont nécessaires pour sortir du ressenti, de la subjectivité, de l'histoire privée, et penser le

problème en terme sociétal, un problème de société qui fait des centaines de milliers de victimes chaque année en France.

Tout d'abord, sans vouloir minimiser la souffrance des hommes victimes, et pour couper court aux remarques attendues (et cent fois entendues) de nombre de mes camarades masculins dès qu'il est question de ce sujet : 88 % des victimes de viol enregistrées dans les procédures de police et de gendarmerie sont des femmes, ainsi que 84 % des victimes d'agressions sexuelles et 90 % des victimes de harcèlement sexuel². Chaque année, plus d'un demi-million de femmes sont victimes d'agressions sexuelles³. Une femme sur 6 a été ou sera victime de viol dans sa vie, soit 16 % des femmes en France ; 8 % seulement portent plainte ; et sur ces 8 % de plaintes, 76 % sont classées sans suite et 10 % seront jugées en cour d'assises, soit 1 % de l'ensemble des viols⁴. Dans plus de 90 % des cas, ils sont commis par des proches de la victime ; 67 % au domicile (de la victime ou de l'agresseur), et 45 % pendant la journée. Les viols concernent tous les secteurs socio-culturels, n'épargnant aucune tranche d'âge, aucune origine ethnique⁵.

Notre société baigne dans la culture du viol, c'est-à-dire une série de mythes fortement ancrés dans notre fonctionnement et notre inconscient collectifs, définis comme « des attitudes et croyances généralement fausses, mais répandues et persistantes, permettant de nier et de justifier l'agression sexuelle⁶ ».

Ainsi, selon une enquête Ipsos de 2019⁷, 40 % des Français.es continuent de penser qu'une attitude provocante de la victime en public atténue la responsabilité du violeur, et que si elle se défend vraiment elle peut le faire fuir ; 30 %, qu'une tenue sexy excuse en partie le violeur ; plus de 30 %, qu'il est courant que des victimes accusent à tort pour se venger, et que les femmes accusent souvent injustement les hommes, inventent des viols qui n'existent pas. Plus des deux tiers adhèrent au mythe d'une sexualité masculine pulsionnelle, difficile à contrôler, et d'une sexualité féminine passive ; plus de 20 % considèrent que certaines aiment être forcées et ne savent pas ce qu'elles veulent, et 17 % que lorsqu'elles disent « non », elles pensent en fait « oui » ; enfin, 32 % estiment qu'à l'origine d'un viol, il y a souvent un simple malentendu. Ces mythes véhiculent l'idée que c'est la victime et son comportement qui créent le viol et produisent l'agresseur. La victime est considérée comme étant à l'origine de la chute d'un homme, qui voit sa vie brisée à cause d'elle⁸.

Dans les milieux de l'art et de la culture, secoués par des scandales liés à des viols ou à des agressions sexuelles, il est accablant de retrouver, au mot près, les mêmes propos et les mêmes regards portés sur les victimes. Ces derniers mois, dans ces milieux, on s'est beaucoup appuyé sur l'absence de dépôts de plaintes pour nier la réalité des agressions. En fait, là encore, la distorsion entre les mythes et la

réalité produit des effets désastreux. Ainsi, de nombreuses victimes pensent que les caractéristiques du viol qu'elles ont subi ne correspondent pas à ce qu'elles estiment être un « vrai » viol. Elles se sentent souvent coupables – de ne pas s'être débattues, de ne pas avoir suffisamment su ou pu exprimer leur refus, d'avoir été habillées de façon trop « provocante », d'avoir peut-être agi d'une façon qui aurait pu laisser croire à l'agresseur qu'elles désiraient ce rapport, de l'avoir invité chez elles, d'avoir accepté son invitation à boire un verre ou à dîner, d'avoir des liens avec lui, professionnels, amicaux, etc. Tout est en place pour qu'elles mettent en doute le fait qu'elles sont de « vraies » victimes. Ce sont les mêmes distorsions qui vont entraîner l'incrédulité de leur entourage, les soupçons systématiques dont sera accompagné leur récit, le « *victim bashing* » qu'elles subiront si elles décident quand même, malgré tout, de rendre public ce qu'elles ont subi ou de porter plainte⁹.

Il est très difficile pour les victimes de dénoncer les viols qu'elles ont subis, en raison des liens qui existent entre elles et leur agresseur, des menaces et des pressions de l'agresseur et de l'entourage, de la peur de ne pas être crues, d'être mises en cause et de ne pas être protégées, de la honte et de la culpabilité qu'on leur fait ressentir ; très souvent aussi en raison des troubles psychotraumatiques liés au viol (état de choc, évitement, mémoire, dissociation et amnésie traumatiques), très

rarement identifiés et traités en raison de l'absence de formation chez la plupart des professionnels de santé¹⁰.

Si en dépit de tout cela la victime décide quand même de porter plainte, elle a toutes les chances que sa plainte soit déclarée sans suite. « Cela ne signifie pas que la plaignante n'a pas été victime, mais qu'on n'a pas pu le prouver. C'est toute la différence entre la vérité et la vérité judiciaire : ce qu'on peut prouver. La difficulté consiste à rassembler des preuves. Ce qui gouverne la procédure pénale, c'est la présomption d'innocence. Si l'enquête ne rapporte pas la preuve que les faits dénoncés sont exacts, le doute profitera nécessairement au mis en cause¹¹. » Mais, pour reprendre les termes de l'avocate Zoë Royaux, membre de la Fondation des Femmes, « la justice elle-même a encore tendance à exiger des victimes qu'elles soient parfaites. [...] On voudrait d'une victime qu'elle se soit défendue, qu'elle ait crié ou bien qu'elle ait été tabassée pour la croire. Insidieusement, on va lui reprocher d'avoir revu son violeur ou de l'avoir rappelé¹² ». Néanmoins, comme l'explique Laure Ignace, de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), « globalement, on refuse beaucoup moins qu'avant de prendre les plaintes des femmes, ce que l'on constatait encore il y a quelques années. Maintenant, les policiers ou les gendarmes les accueillent plutôt convenablement. Mais ce n'est pas égal sur tout le territoire : il y a encore des victimes qui

font l'objet de remarques extrêmement déplacées par les policiers qui les reçoivent, qui les culpabilisent, leur demandent pourquoi elles ne sont pas venues plus tôt... Ils mettent d'emblée en doute leur parole¹³ ».

Une société où le déni, la loi du silence et la culture du

viol restent omniprésents est une société injuste où les victimes de viol et de violences sexuelles qui révèlent ce qu'elles ont subi courent le risque, non seulement de ne pas être crues, mais aussi, souvent, d'être mises en cause, maltraitées, et de voir leurs droits bafoués, pendant que les agresseurs, eux, ne sont pas inquiétés et bénéficient d'une impunité quasi totale¹⁴.

Dans les milieux artistique et culturel, s'ajoute à cette réalité le fait que les agresseurs sont souvent des hommes jouissant, sinon d'une célébrité, du moins d'une aura et d'un pouvoir symboliques. Et les victimes courent le risque, presque toujours avéré, d'être « blacklistées », vues comme celles qui détruisent la carrière ou la réputation d'un homme, artiste, créateur ou ami des artistes, des « chieuses » qu'il vaut mieux ne plus employer sous prétexte qu'elles vont « chercher et foutre la merde ». Comment alors ne pas comprendre que la plupart se taisent, gardent pour elles ce qui s'est passé ? Comment comprendre, accepter que ce milieu cautionne et encourage ce silence obligé des victimes et le regard

*« Comment
comprendre,
accepter que dans
ce milieu cette
parole soit à ce
point censurée,
foulée aux pieds,
méprisée et vio-
lente ? »*

qu'on porte sur elles ? Comment comprendre, accepter que dans le monde du théâtre, par exemple, l'endroit de l'indicible, l'endroit de la parole révélant ce qui est caché, étouffé, tu, un tel renversement de tout ce qui fonde notre art persiste ?

Comment comprendre,

accepter que dans ce milieu cette parole soit à ce point censurée, foulée aux pieds, méprisée et violente ?

On ne peut plus continuer à se bercer de l'illusion que les mondes de l'art et de la culture en France échappent aux tendances générales de la société. On ne peut plus continuer à croire que les artistes et les acteurs culturels sont des êtres à l'esprit critique suffisamment aiguisé, assez conscientisés, cultivés et avertis pour échapper aux fonctionnements et représentations de la société dans laquelle ils vivent. Les différents rapports et enquêtes menées sur les inégalités dans ces milieux prouvent qu'ils n'échappent pas aux tendances générales en ce domaine, que bien au contraire ce sont des mondes où les inégalités et les comportements sexistes sont particulièrement marqués. Là encore, il faut oser regarder en face les chiffres. Ce sont ces inégalités et ces injustices, assumées, vues comme allant de soi, qui forment le terreau de la culture du viol, dans le monde culturel comme ailleurs.

Les milieux de l'art et de la culture, justement parce qu'ils se vivent et sont regar-

dés (par la presse, les responsables politiques, les institutions, le public) comme hors du commun, sont des environnements d'autant plus perméables à cette culture du viol. Toute affaire qui éclate est vue comme hors de propos. Cela ne peut pas être (un viol, une agression sexuelle...). Cela ne peut pas arriver chez nous, parmi nous.

Il est d'autant plus accablant de constater que les visions que partagent une partie des Français.es sur ces sujets se retrouvent, dans toutes les affaires de viols et de violences sexuelles qui éclatent dans les mondes de l'art et de la culture, mises en avant et défendues par nombre de personnes de ces milieux quand l'un des leurs est accusé ou soupçonné, sans la moindre conscience qu'elles ne font là que partager et encourager les visions les plus rétrogrades et destructrices présentes dans la société française. Cela est non seulement accablant mais dangereux, car ces propos sont tenus ici par des personnes dont le regard, la culture, la célébrité parfois, la reconnaissance en tant qu'artistes ou intellectuel.le.s font autorité dans cette même société. Ils/elles ont une lourde responsabilité dans la propagation et l'étayement de ces regards portés sur les victimes et les agresseurs. Il est urgent que le monde culturel fasse un travail sur lui-même, exerce enfin son esprit critique, si affiné et revendiqué pour certaines choses, si inexistant quand il s'agit de ces questions. Il est évident qu'il est pris, comme

tous les autres, dans les structures d'une société bâtie tout entière sur les principes fondateurs de la domination masculine et du patriarcat. Les grandes idées et les déclarations restent vaines, tant que les structures mêmes dans lesquelles elles sont développées ne sont pas réfléchies, analysées avec courage. Car il s'agit bien ici d'avoir du courage. Courage de la pensée qui doit travailler sur les fondements mêmes sur lesquels elle s'élabore, qui doit accepter pour être efficiente de remettre en question des fonctionnements vécus comme « allant de soi », « naturels », « normaux ». Courage de penser le renversement de certaines valeurs sur lesquelles repose une partie des bases de ces milieux. Courage des actions et des prises de position allant contre des logiques admises. Courage, parce que cela nécessite de faire bouger en profondeur les cadres, de bouleverser la donne, et que cela n'ira pas sans pertes : perte de certaines prérogatives, perte de pouvoirs acquis sur des bases séculaires construites sur l'inégalité et la domination de certains sur d'autres. La question des inégalités, du genre, des violences sexistes et sexuelles représente cependant, paradoxalement, une chance formidable pour les arts et la culture, celle d'un nouvel exercice de la pensée. Tant que notre milieu ne s'en emparera pas, il sera condamné à reproduire les mêmes façons de penser, d'imaginer, de créer, les mêmes fonctionnements ; les œuvres qu'il générera ne seront que des reproductions à l'infini des mêmes codes, dic-

tés par les logiques de domination issues de structures sociétales d'un autre temps. Aucun.e artiste ne peut espérer créer une œuvre révolutionnaire, une œuvre puissante s'il/elle ne remet pas profondément en question les codes dans lesquels il/elle est pris.e. Aucun.e artiste désormais ne peut plus créer une œuvre digne de ce nom s'il/elle ne se penche pas sérieusement sur cette chose qui nous gouverne toutes et tous, souvent à notre corps défendant. Nous ne pouvons plus désormais nous réfugier derrière l'ignorance ou un aveuglement général. Nous avons été averti.e.s, informé.e.s par les scandales de ces dernières années, par les récits des victimes, par les multiples études et enquêtes menées. Si les milieux de l'art et de la culture continuent à nier l'évidence, à détourner la tête, à ricaner, à minimiser les faits, à attaquer et bafouer les victimes, à faire régner la loi du silence et de l'omerta, cela ne peut plus, aujourd'hui, être considéré comme un simple déni de réalité, mais comme une complicité active à l'une des parts les plus viles des systèmes qui nous gouvernent et des plus sombres de la condition humaine.

Notes

1. Ce haut fonctionnaire a été mis en examen en octobre 2019 pour agressions sexuelles.
2. Service statistique ministériel de la Sécurité intérieure (SSMSI), *Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique*, janvier 2019.
3. Christelle Hamel, Alice Debauche, Elizabeth Brown, et al., « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », *Population et sociétés*, n° 538, novembre 2016.

4. Chiffres tirés des rapports et enquêtes de 2017 et 2018 selon l'Observatoire des violences faites aux femmes, le SSMSI et l'enquête CSF *Contexte de la sexualité en France*.
5. Enquête Ipsos sur *Les Français.es et les représentations sur le viol et les violences sexuelles* (cf. rubrique ci-dessous).
6. Kimberly Lonsway et Louise Fitzgerald, « Rape myths », *Psychology of Women Quarterly*, vol. 18, juin 1994.
7. Enquête Ipsos, *op. cit.*
8. *Ibid.*
9. *Ibid.*
10. *Ibid.*
11. Jacky Coulon, secrétaire national de l'Union syndicale des magistrats (USM), cité dans *Le Parisien*, mars 2019.
12. Zoë Royaux, citée dans *ibid.*
13. Laure Ignace sur France Inter, 28 février 2019 : <https://www.franceinter.fr/justice/laure-ignace-les-enquetes-pour-viol-prennent-un-temps-que-les-policiers-n-ont-pas>
14. Kimberly Lonsway et Louise Fitzgerald, « Rape myths », *op. cit.*

NECTART

POUR ALLER PLUS LOIN

- Pierre Bourdieu, *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.
- *Les Français.es et les représentations sur le viol et les violences sexuelles*. *Vague 2 – 2019 vs 2015*, enquête Ipsos, 2019.
- Reine Prat, *Mission ÉgalitéS. Pour une plus grande et meilleure visibilité des diverses composantes de la population française dans le secteur du spectacle vivant*, rapport 1 : *Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation*, 2006 ; rapport 2 : *De l'interdit à l'empêchement*, 2009.
- Muriel Salmona, *Le Livre noir des violences sexuelles*, Paris, Dunod, 2^e éd. 2018.
- Berenike Waubert de Puiseau, « What are rape myths? », *The European Association of Psychology and Law – Student Society Publication*, 2012.

Retrouvez-nous sur nectart-revue.fr